

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures,
le **Bureau communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 23
présents : 15
procurations : 4
votants : 19

Date de convocation :
12 décembre 2023

PRESENTS : A. RIESEN, M. GENOUD, P-J. CRASTES , A. CUZIN, E. ROSAY, M. MERMIN, C. VINCENT, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, J-C. GUILLON, B. FOL, A. MAGNIN, J. LAVOREL, F. de VIRY, F. BENOIT

REPRESENTES : M. GRATS par J. LAVOREL, L. DUPAIN par A. CUZIN, M. de SMEDT par P-J. CRASTES, L. CHEVALIER par F. de VIRY

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, J-L. PECORINI, V. LECAQUE, P. CHASSOT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20231218_b_mob_52

1.1. MARCHES PUBLICS

**AVENANT N° 02 AU MARCHE DE TRAVAUX D'OUVRAGE D'ART DE L'ARANDE
DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE LA LIGNE TRAMWAY
DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS / GENEVE**

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

Dans le cadre du projet de tramway du Genevois, la Communauté de Communes du Genevois (CCG), représentée par son mandataire Territoires 38, a attribué le marché de travaux de l'ouvrage d'art de l'Arande dans le cadre de l'opération pré-citée à la société Est Ouvrages Rhône-Alpes le 06 juillet 2022, pour un montant initial de 447 245 € H.T.

Ces travaux consistaient à réaliser une dalle de pontage supportée par des micropieux et venant enjamber le dalot existant. La réalisation de l'ouvrage s'est réalisée en deux phases, en coordination avec les travaux de déviations de réseaux.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant n° 01 pour prendre en considération les évolutions techniques du projet. Pour mémoire, le montant de ce contrat s'élève aujourd'hui à 512 541 € H.T.

Il convient aujourd'hui d'intégrer au marché un prix nouveau, à la suite de l'apparition de sujétions techniques imprévues constatées lors de l'opération de démolition de la voûte de l'ouvrage existant (la voûte existante est solidaire de la fondation du mur de clôture riverain adjacent tandis que les poutres de la voûte existante attenante au nouvel ouvrage présentent un état de corrosion avancé).

Par conséquent, il a été nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires afin de conforter l'ouvrage existant ainsi que la fondation du mur de clôture riverain.

Il convient de prendre en considération, par cet avenant n° 02, la nouvelle prestation et un nouveau prix pour les travaux évoqués au paragraphe précédent.

Ces changements ont une incidence financière de 12 197 € H.T. portant le montant global du marché à 524 738 € H.T.

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R2194-8 et 9 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-10 ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux ;

Vu la délibération n° 20200720_cc_adm95 du Conseil communautaire du 20 juillet 2020, modifiée par délibération n° 20220620_cc_adm96 du Conseil communautaire du 20 juin 2022, portant délégations de pouvoir du Conseil au Bureau communautaire et au Président, et notamment pour les marchés ou accords-cadres de travaux dont le montant global de la consultation est égal ou supérieur à 100 000 € H.T. et inférieur à 2 M€ H.T., prendre toute décision de les conclure et de les signer ;

Vu l'acte d'engagement, notifié le 07 juillet 2022, portant sur le marché Ouvrage d'Art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne de Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève à l'entreprise EST OUVRAGES SAS – Agence Rhône Alpes, pour un montant estimatif de 447 245,00 € H.T. soit 536 694,00 € T.T.C. ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 04 décembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 02 au marché Ouvrage d'Art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne de tramway de Saint-Julien-en-Genevois/Genève ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 12 197 € H.T., figurant en annexe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget annexe Tram – exercice 2023 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : **autorise** le mandataire TERRITOIRES 38 à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** le mandataire TERRITOIRES 38 à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le

Publiée électroniquement le

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le 22/12/2023

ID : 074-247400690-20231218-20231218CCMOB52-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS – Bâtiment Athéna, entrée 2 –
38, rue Georges de Mestral – Archamps Technopole – 74166 Saint Julien en Genevois
Représentée par son Président, Pierre-Jean CRASTES,

Représenté par son mandataire, le groupement constitué par :

SAEM d'Aménagement des Territoires de l'Isère "TERRITOIRES 38"
Au capital de 1 703 996 Euros – RCS Grenoble – SIRET 057 502 437 00098
Siège social : 34 rue Gustave Eiffel – 38028 GRENOBLE Cedex 1
Représentée par son Directeur Général Délégué, Christian BREUZA

TERACTEM

Au capital de 10 500 021 Euros – RCS Annecy – SIRET 314 920 064
Siège social : 105 avenue de Genève – CS 40528 – 74014 ANNECY CEDEX
Représentée par son Directeur Général, André BARBON

TERRITOIRES 38 étant mandataire du groupement

B - Identification du titulaire du marché public

Est Ouvrages Rhône-Alpes,
34 allée du Lac d'Aiguebelette
73375 LE BOURGET DU LAC
Représentée par son Directeur, Clément RINCK

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public :

Marché n° 2022-T38-024 : Travaux d'Ouvrage d'Art de l'Arande dans le cadre de l'opération de la ligne Tramway de St Julien en Genevois / Genève

■ Date de la notification du marché public : 06 juillet 2022

■ Durée d'exécution du marché public : 10 mois.

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 447 245,00 €
- Montant TTC : 536 694,00 €

■ Montant du marché public révisé après Avenant 1 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 512 541,00 €
- Montant TTC : 615 049,00 €

D - Objet de l'avenant

Le présent avenant modifie le marché en application des articles R2194-8 du Code de la Commande Publique, et a pour objet :

- De contractualiser en application de l'article 14 du CCAG TRAVAUX, l'ensemble des prix nouveaux notifiés par OS postérieurement à l'avenant 1, relatifs aux prestations supplémentaires et modificatives réalisées en raison d'évolutions techniques indispensables à la réalisation de l'ouvrage selon les règles de l'art,
- D'ajuster et arrêter les quantités du DQE en fonction des quantités réellement exécutées des prix initiaux et des prix nouveaux notifiés par OS,
- De fixer le montant contractuel final des travaux au sens de l'article (3.4) du CCAP,

Il intègre aussi une clause de renonciation à recours limitée à l'objet de cet avenant.

■ Contractualisation des prix nouveaux :

Le prix nouveau contractualisé par le présent avenant et relatif aux prestations supplémentaires et modificatives réalisées est récapitulé dans le tableau ci-après :

PNP	Description	Unité	PU En Euro HT
PNP 09	Confortement de l'ouvrage existant	Forfait	12 197,00 €

Ce prix nouveau fait suite à l'apparition des suggestions techniques imprévues suivantes, constatées lors de l'opération de démolition de la voute de l'ouvrage existant :

- La voute existante est solidaire de la fondation du mur de clôture riverain adjacent
- Les poutres de la voute existante attenante au nouvel ouvrage présentent un état de corrosion avancé

Par conséquent, il a été nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires afin de conforter l'ouvrage existant ainsi que la fondation du mur de clôture riverain.

■ Ajustement et arrêt du montant du DQE en fonction des quantités réellement exécutées des prix initiaux et des prix nouveaux

Le nouveau DQE – **DQE-OA ARANDE- Accostage final AVT2-** est annexé à l'avenant n°2.

- Fixation des quantités associées au prix nouveau contractualisé par le présent avenant

La fixation des quantités associées au prix nouveau contractualisé par le présent avenant 2 conduit à une plus-value de **12 197,00 € HT**.

■ Bilan financier global du marché et fixation du montant contractuel final

Au vu de ce qui précède, ci-après la synthèse financière résultant des modifications intervenues postérieurement à l'avenant 1. A l'issue des travaux, l'accostage final du DQE en fonction des quantités réellement exécutées du prix nouveau objet du présent avenant 2 constitue in fine une plus-value de **12 197,00 € HT**.

	Désignation	Montants en € HT
	Montant du marché (après avenant 1)	512 541,00 €
Modifications	Montant de l'avenant 2	12 197,00 €
	Montant contractuel final	524 738,00 €

■ Clause de renonciation à tout recours

Le titulaire renonce expressément et définitivement à formuler toute réclamation à l'encontre de la CCG relative au contenu du présent avenant pour des motifs directs intervenus antérieurement à sa signature.

Le titulaire signataire du présent avenant se porte fort de ce que ses cotraitants, ses sous-traitants et ses fournisseurs renoncent de manière irrévocable et définitive à l'intégralité de leurs demandes et réclamations

éventuelles, ainsi qu'à toute réclamation contentieuse éventuelle relative à l'objet de l'avenant à la date de sa signature et garantit la CCG à cet effet.

Envoyé en préfecture le 22/12/2023
Reçu en préfecture le 22/12/2023
Publié le 22/12/2023
ID : 074-247400690-20231218-20231218CCMOB52-DE

■ Incidence financière de l'avenant

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant 2 :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 12 197,00 €
- Montant TTC : 14 636,40 €
- % d'écart introduit par l'avenant 2 : 2,73%
- % d'écart global introduit par les avenants 1 et 2 : 17,33%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 524 738,00 €
- Montant TTC : 629 685,60 €

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A :, le

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.